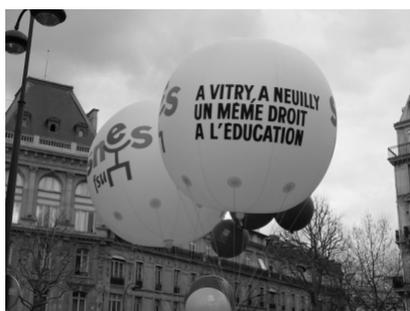


## Contre une politique éducative de renoncement: priorité à l'éducation



- ◆ pour exiger des mesures d'urgence et l'adoption d'un collectif budgétaire permettant le rétablissement des postes supprimés et l'augmentation du nombre de postes aux concours 2008.
- ◆ pour l'ouverture de vraies négociations sur la revalorisation de nos métiers, la réduction du temps et de la charge de travail, la défense de nos statuts, un plan de titularisation

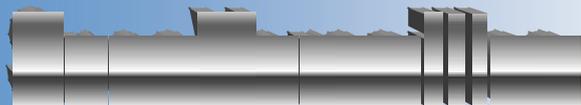
### Grève le 15 mai

à l'appel de la FSU, Unsa-Education, Sgen-CFDT, Ferc-CGT et Sud-Education

## Manifestation Nationale

Tous à Paris le 18 mai,

Opéra-Bastille Départ à 13h30



Depuis le 15 février, (première grève et manifestation en RP dans un cadrage national d'action du SNES), la mobilisation des personnels enseignants dans les lycées et les collèges contre les suppressions massives de postes et l'inflation des HS s'est amplifiée, largement soutenue par les parents d'élèves puis par les lycéens. Les personnels administratifs, touchés par 51 suppressions de postes ont également rejoint la mobilisation (rassemblement au rectorat le 4 avril).

Après le succès de la grève nationale du 18 mars, l'action s'est prolongée avec le souci d'une construction unitaire : appel conjoint avec la FCPE à un rassemblement réussi devant le rectorat le 2 avril (1 200 personnes présentes) ;

## 78 : Unis et déterminés !

De Mantes-la-Jolie à Rambouillet, de Saint-Quentin à Conflans, dans le bassin des Mureaux, à Villepreux, à Houilles, à Chevreuse, à Achères... et dans bien d'autres endroits encore !

Depuis 2 mois maintenant, des actions très nombreuses, multiformes et largement unitaires (parents, lycéens, enseignants, élus...) se développent avec une ampleur inédite dans les Yvelines. Et si ponctuellement, la mobilisation a pu faiblir ici ou là, c'est pour repartir de plus belle dans d'autres établissements ou d'autres secteurs : le temps pour chacun de reprendre son souffle dans un combat dont on sait qu'il devra s'inscrire dans la durée pour contrer la nocivité des choix de ce gouvernement !

Nocivité des DHG insuffisantes qui dégradent les conditions de travail de tous, appauvrissent l'offre éducative et rendront encore plus difficile la réussite de tous les élèves.

Nocivité des 276 retraits de postes d'enseignants dans les collèges et lycées du 78 (350 en y ajoutant les postes 1° degré et les non enseignants), bien au-delà des 62 postes « justifiés » par la diminution des effectifs (moins 791 élèves, chiffres de l'IA).

Nocivité des postes à compléments de service, de plus en plus nombreux, qui accroissent la flexibilité et fragilisent les équipes pédagogiques.

Nocivité des HSA imposées qui dénaturent notre métier et alourdissent notre charge de travail à moindre frais alors que notre pouvoir d'achat est en chute libre.

Nocivité du discours de M. l'Inspecteur d'Académie lors du Comité Technique Paritaire Départemental du 27 mars consacré à l'examen des mesures de carte scolaire : « *Un des dysfonctionnements majeurs de notre système est l'abondance d'options. Ce n'est pas avec les options qu'on réussit au Brevet et au Baccalauréat, mais avec les savoirs fondamentaux* ».

Un enseignement de qualité, riche culturellement et ambivalent : démodé ? réservé à une minorité ?

Tout au long de ces semaines, les militants du SNES 78 ont fait le maximum pour que l'organisation syndicale joue tout son rôle :

Nous avons relayé quotidiennement tous les messages transmis par les sections syndicales locales (S1) et les collègues. Vous en trouvez quelques échos ici même, mais nous vous invitons à consulter régulièrement les rubriques « Nouvelles du 78 » et « échos des établissements » sur le site du S3 [www.versailles.snes.edu](http://www.versailles.snes.edu), ainsi que la rubrique « bahuts en

dans le cadre de l'Intersyndicale région parisienne, appel systématique au soutien et à une présence active des personnels aux manifestations lycéennes (du 27 mars au 17 avril) débouchant sur l'appel à la grève régionale le 10 avril, puis le 15 avril, sur la convergence 1<sup>er</sup> degré (appel Snuipp à la grève régionale), second degré (intersyndicale Rp) et lycéens.

La section académique appelle tous les personnels à reprendre la mobilisation dès la rentrée, à se réunir et à préparer dans l'unité la plus large (personnels, parents, lycéens) la manifestation nationale à l'appel de la FSU à Paris le dimanche 18 mai pour la défense du service public d'Éducation.



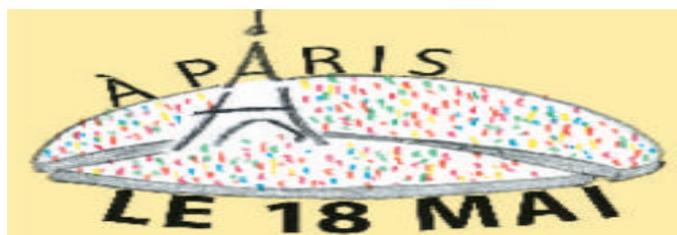
lutte » sur le site de la FSU 78 <http://sd78.fsu.fr/>.

Nous avons contribué à développer des convergences inter établissements (circulation de l'information, mise en contact de collègues, tirage de tracts...).

En lien avec la FSU 78, nous avons proposé plusieurs initiatives permettant de fédérer la mobilisation à l'échelon départemental et de l'amplifier, notamment :

- Rassemblement de 1500 personnes le 28 mars devant la Préfecture à Versailles lors du CDEN, et 3 pétitions (accessibles sur nos sites) :
- « Pour une dotation complémentaire pour les Yvelines » (3068 signatures au 21 avril),
- « Appel des élus des Yvelines » (187 signatures au 21 avril),
- « Refus des HSA » (en cours de signatures dans de nombreux collèges et lycées).

**A relayer sans modération à votre carnet d'adresses !**



**Sommaire**

- 1) **Actions**  
pages 2, 4, 5
- 2) **Métier**  
pages 6 et 7
- 3) **Système Éducatif** pages 8 et 9
- 4) **Carrière**  
pages 10, 11, 12

**Nous contacter****Snes section académique de Versailles**

3 rue Guy de Gouyon  
du Verger 94112 Arcueil Cedex (accès RER B Arcueil Cachan, plan d'accès détaillé sur le site)

**Téléphone**

08 11 11 03 84  
(tarification locale)  
À partir d'un portable  
01 41 24 80 56  
**Fax** 01 41 24 80 62  
[s3ver@snes.edu](mailto:s3ver@snes.edu)  
[www.versailles.snes.edu](http://www.versailles.snes.edu)

**Graves menaces sur le paritarisme**

**De graves menaces pèsent sur les compétences des Commissions paritaires (CAP) et l'existence même du paritarisme :**

**Signez/ Faites signer la pétition nationale**

**EDITO**

Dans l'académie, la mobilisation des personnels dans le second degré n'a guère faibli jusqu'aux vacances de printemps : en témoignent les nombreuses actions à tous les niveaux et dans l'unité la plus large avec les parents et les lycéens. En province, la mobilisation s'est amplifiée également. Le 1<sup>er</sup> degré se mobilise aussi depuis la mi-avril sur la question des nouveaux programmes et des horaires.

Le Recteur, qui assume la responsabilité de l'ampleur aggravée des suppressions de postes, campe sur le discours inébranlable qu'il n'y a aucune « cagnotte » et que « tous les enseignements seront assurés à la rentrée ».

Dans les lycées et les collèges, l'ampleur des suppressions de postes, accentuée par l'imposition volontariste d'HS (ce qui se traduit par des TRMD totalement artificiels), est unanimement dénoncée ; l'exigence d'un collectif budgétaire pour la rentrée 2008 est portée par tous.

A cette inquiétude sur la déstructuration des postes, s'ajoutent celles grandissantes des personnels sur leur métier, leur statut et l'avenir du système éducatif.

A cet égard, le Ministre de l'Education nationale, s'il distille ici ou là quelques bribes, ne s'est toujours pas exprimé. La revalorisation du métier se ferait selon ses déclarations fragmentaires par l'angle de la réforme du lycée (sur laquelle il n'a toujours rien annoncé) ce qui permettrait d'« éclairer » ce qui peut être fait ensuite en collège !

Les déclarations télévisées de Sarkozy, le 24 avril dernier, sont également sans surprise véritable et surtout sans ambiguïté : au-delà du registre de la contrition (sans repentance !), la ligne reste ferme sur l'image du fonctionnaire « budgétivore » et inexorable sur le refus de rétablir les postes et d'attribuer des moyens quantitatifs. Et quel aveu sur les réformes dont la seule finalité est de justifier les suppressions de postes !

Quant à la question du pouvoir d'achat, elle a été balayée au profit d'un véritable hymne à la valeur « travail » et au recours salvateur aux HS !

Dans la Fonction publique, le rapport Silicani reprend toutes les orientations annoncées par Sarkozy lors de son discours à Nantes en septembre 2007 (Fonction publique de métiers et non plus de carrières, disparition du statut au profit du contrat...). Dans le cadre des discussions sur la

renovation du dialogue social, le Gouvernement veut remettre en cause, dès la prochaine rentrée, le paritarisme et limiter les compétences des CAP : ce serait ainsi mettre fin à l'existence des garanties collectives et à l'égalité de traitement que les élus des personnels dans ces instances, et en particulier ceux du SNES, défendent.



Sur les retraites, l'impasse est totale : le Gouvernement se refuse à porter les discussions sur autre chose que l'allongement de la durée de la cotisation, les 41 annuités étant en outre non négociables. Les 5 confédérations appellent d'ores et déjà à une journée d'action le 22 mai prochain dans laquelle la FSU (et le SNES) prendra toute sa part.

**La reprise de l'action est donc sans conteste à l'ordre du jour :** deux rendez-vous nationaux permettent d'engager une nouvelle dynamique unitaire sur des plateformes articulant totalement les problématiques Fonction publique et Éducation.

**Le Jeudi 15 mai,** 5 fédérations de la FP (FSU CGT UNSA Solidaires CFTC) et 5 fédérations de l'Éducation (FSU CGT SGEN UNSA SUD) appellent à la grève.

**Le Dimanche 18 mai,** la FSU (et le SNES) organise une manifestation nationale à Paris de toute l'Éducation, rassemblant les personnels, les parents d'élèves et les lycéens.

**Ces actions ne s'excluent pas et ne sont pas alternatives : c'est par une montée en puissance du rapport de force,** sans aucune ambiguïté, que tous ensemble nous pourrions amener le Gouvernement à entendre les revendications que nous portons pour la Fonction publique en général et le service public d'Éducation en particulier, dans l'intérêt des personnels et des jeunes.

**Il est donc de la responsabilité de chacun de participer à la réussite éclatante de ces 2 journées.**

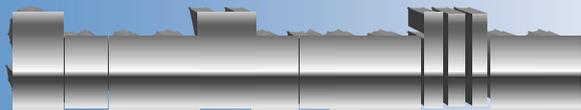
Le 6 mai 2008

Marie-Damienne ODENT  
Jean-Jacques DUCHON  
Bruno MER  
Michel VIALLE

Dans la suite des mobilisations de février, mars et avril

Changer d'échelle pour gagner

15 et 18 mai toute la profession dans la rue



## 91 : les établissements mobilisés

**Préparation de rentrée 2008, dans les collèges et les lycées : 260 suppressions de postes, soit deux lycées et un collège.**

Pour la première fois, une majorité d'établissements ont repoussé les dotations par un vote au CA. Plus d'une trentaine d'entre eux ont demandé des audiences à l'IA de l'Essonne, auprès de leurs élus locaux et nationaux.

Plus d'une vingtaine de lycées et de collèges ont débrayé une journée ou deux, ont tenté des « blocages » en collaboration avec des parents d'élèves, ont organisé des cortèges dans leurs communes.

Citons aussi, le lycée l'Essouriau, aux Ulis, qui pendant 10 jours avant les vacances d'hiver, a fermé ses portes avec l'aide des parents et des lycéens.

**Le Snes 91 propose des convergences.**

Globalement, les enseignants ont été mobilisés à plus de 30% en moyenne depuis le mois de janvier.

Deux rassemblements ont été organisés par la section départementale : le 21 février et le 8 avril. Lors du CDEN du 8 avril, près de 300 personnes ont porté les revendications de notre profession et de nos élèves auprès du Préfet, des élus départementaux et de l'IA. Face au cynisme et à l'arrogance du représentant de l'État, les parents et les personnels ont préféré quitter la réunion.

**Les lycéens bloquent**

A partir de début avril, au moins une quinzaine de lycées ont vu leurs entrées bloquées par les lycéens. En général, pas de violence, une maturité remarquable dans l'engagement des jeunes.

Seuls une demi-douzaine de lycées ont connu des violences. Ces événements ont été marqués par l'usage indiscriminé et disproportionné de la force par la Police. Usage de gaz lacrymogènes, asperion de bombe au poivre contre les lycéens, utilisation de matraques contre les jeunes.

La FSU 91 a décidé de répondre rapidement à cette situation par un communiqué de presse, en date du 10 avril. Dans la plupart des cas, la Police avait tenté de forcer les blocus par la force. Depuis ce moment, plus aucun incident n'est à déplorer.

Les lycées de Limours et de Talma à Brunoy ont été reçus par les services du Préfet. Face aux fins de non-recevoir de Madame TESTENOIRE, IA de l'Essonne, cette action avait pour but d'interpeller directement le représentant de l'Etat et du Gouvernement. Vous pouvez trouver l'ensemble de la procédure sur le site [www.versailles.snes.edu](http://www.versailles.snes.edu) à « nouvelles du 91 », y compris un modèle de courrier et le fax du Préfet.



## 92 : Ce n'est qu'un début....

Le budget 2008 ne passe pas. Rejeté dans une majorité d'établissements, il l'est aujourd'hui dans la rue et avec lui, l'ensemble de la politique éducative du gouvernement. Depuis le 18 mars, les journées de grève et d'action se sont multipliées, en convergence avec le mouvement lycéen.

**Mardi 18 mars :** la grève nationale est suivie à près de 50% dans le département. Le matin, 300 personnes manifestent devant l'IA, à l'appel de l'intersyndicale 92 et de la Fcpe. Une délégation remet pétitions et motions, rassemblées dans un *cahier de doléances*. Vingt collèges, lycées et LP du 92 sont présents dans la manifestation parisienne. Le Snes 92 dépose un préavis de grève (27 mars au 2 avril).

**Jeudi 27 mars :** manifestation de ville à Clichy. Le Ctpd officialise 180 suppressions de postes dans le 92 et le nombre d'HSA à imposer dans les établissements: 12 700. La Fsu, le Snes et le Snep, le Sgen boycottent la séance. Le Snes 92

appelle à manifester le 3 avril.. Quinze établissements du 92 sont présents dans la manifestation parisienne.

Le 1<sup>er</sup> avril, journée d'action lycéenne ; l'AG de Clichy appelle à la grève et à une journée « Clichy ville morte » le 10 avril.

**Mercredi 2 Avril :** le 92 participe au rassemblement devant le Rectorat avec les autres départements de l'académie.

**Jeudi 3 avril :** 15 lycées du 92 sont bloqués. Des délégations d'enseignants participent à la manifestation parisienne.

**Jeudi 10 avril :** Succès des opérations « collègues morts » à Clichy, Bagneux, Nanterre, Villeneuve-la-Garenne, et de la manifestation de ville de Levallois. Une trentaine de lycées sont touchés par la grève et les blocages. Des départs communs à la manifestation et un cortège des établissements du 92 sont organisés.

**Mardi 15 avril :** 50 % de grévistes dans le 1<sup>er</sup> degré (92). Blocages (Colombes), occupations nocturnes (Montrouge) et opérations "collège mort" (Villeneuve) sont organisés avec les parents. La plu-

part des lycées du sud du département sont touchés par des blocages. Un cortège "établissements du 92 en lutte" est constitué dans la manifestation.

La mobilisation de certains établissements et de certaines villes comme Clichy a une valeur exemplaire. Elle n'est cependant que la partie visible d'un profond mouvement, qui engage, dans des formes diverses, la plupart des établissements (refus de la DHG, pétitions, tracts en direction des parents...), et qui rencontre un large écho public.



## Mobilisation dans le Val d'Oise : ça monte !

Depuis deux ou trois semaines, les établissements sont de plus en plus nombreux à s'organiser. Mardi 8 avril, une assemblée générale des établissements des bassins de Cergy et Pontoise a lieu au lycée de l'Hautil à l'initiative des collègues de cet établissement. La nécessaire construction d'un rapport de force est largement évoquée pour faire échec aux projets du gouvernement. Les personnes présentes s'organisent pour préparer la grève du jeudi 10. Le Snes propose d'organiser une AG à la maison des syndicats avant la manifestation parisienne.

Le lendemain : réunion des sections d'établissement du Snes - une quinzaine de collègues sont là, en tout 35 établissements ont fait parvenir des informations (pour plus de précision consulter le site [www.versailles.snes.edu](http://www.versailles.snes.edu) rubrique Nouvelles du 95).

Il y a 219 suppressions de postes dans le département. Les établissements représentés connaissent des situations contrastées en la matière. Les reprises sont massives dans les lycées où le mot d'ordre est à la réduction des options et de l'offre de formation. En collège comme en lycée, les classes seront de plus en plus chargées : on atteindra dans de nombreux cas 30 élèves par classe en collège et 40 en lycée. Beaucoup de collègues font remonter des problèmes récurrents de relations avec les chefs d'établissement. Les cas d'autoritarisme se multiplient, les atteintes à la liberté pédagogique aussi.

Les sections d'établissement s'organisent pour encadrer au mieux les lycéens lors des manifestations à venir.

Ainsi, le jeudi 10 avril, une quinzaine d'établissements de la ville nouvelle sont représentés par des enseignants ou des élèves. Des représentants de la FCPE 95 sont aussi présents aux côtés des représentants du Snes.

Le samedi 12 avril, deux manifestations de

ville fédèrent les initiatives : le matin à Ermont à l'appel de la FCPE, avec remise d'une lettre au sénateur maire UMP par les représentants des parents et des enseignants des différents établissements primaires et secondaires de la ville. L'après-midi à Conflans-Sainte-Honorine à l'appel du Snes et de la FCPE.

Lundi 14, les actions de blocage se poursuivent en particulier au lycée Rousseau de Sarcelles où bacs blancs et épreuves communes doivent être ajournés. Dans les jours qui suivent les établissements du Val d'Oise sont bien représentés dans les manifestations lycéennes.



### « La marche pour l'École au départ du collège de Chevreuse »

vers la mairie de St Rémy a rassemblé de nombreuses personnes ce lundi 14 avril : professeurs (certains venus en poussette avec leurs bébés) ; parents d'élèves ; enfants ; représentants de la FCPE. La bonne humeur et la volonté de chacun d'agir pour l'école ont permis que cette marche se déroule dans les meilleures conditions. (Le temps nous a aussi été favorable). Le tambour scandait les pas. Les rues avaient été bloquées à la circulation par la gendarmerie...

Nous sommes allés à la rencontre de Limours, Magny et Gif. Le maire de St Rémy a accepté d'accueillir une délégation. Une motion a été déposée par le maire et ses conseillers pour "aider" les collèges et lycées présents (Gif ; Chevreuse ; Magny ; Limours). Par ailleurs nous souhaitions aussi que la préfecture soit avisée par le maire et ses conseillers de notre démarche et de notre mouvement (qui a occasionné une gêne et des blocages de la circulation). Nous avons besoin des élus pour transmettre nos messages et diffuser de vraies informations (celles du terrain). Ils en sont désormais conscients.

Lors de cette marche "Les nouvelles de Rambouillet" étaient présentes ainsi que "le Parisien". A suivre dans la presse... »

### Une bougie, une heure supprimée !

L'action symbolique consistant à déposer autant de bougies que d'heures postes supprimées, qui s'est déroulée de 18h à 20h Place Saint Maclou à Mantes la Jolie, a été un franc succès. Venus des collèges *Clemenceau, Pasteur, Cézanne, Ferry*, lycées *Saint Exupéry, Rostand pour Mantes*, des collèges *La Vaucouleurs, Les Plaisances*, du lycée de *Magnanville pour le secteur de Mantes La Ville*, des collèges *Galilée, Albert Thierry*, du lycée *Condorcet pour Limay*, plus de 300 parents, élèves ou enseignants ont une nouvelle fois réaffirmé leur volonté commune d'obtenir les moyens nécessaires pour faire réussir les élèves. »

## Heures supplémentaires : non merci

Il faut mettre en échec le processus de transformation des postes en heures supplémentaires, mortifère à la fois pour nos postes et pour nos salaires (la seule solution pour les revaloriser, voire pour maintenir le pouvoir d'achat, serait de travailler toujours plus)

Dans de nombreux établissements, des démarches de refus collectif des heures supplémentaires fondées sur la suppression des postes existants sont mises en œuvre.

**Nous vous demandons de nous faire remonter les textes** élaborés et signés pour que nous puissions en faire état (courrier à la section académique :

mail [s3ver@snes.edu](mailto:s3ver@snes.edu)

fax 01 41 24 80 62)

**Pour aider à cette démarche, vous trouverez sur notre site un texte de pétition à télécharger**





**Lycée Fragonard (L'Isle Adam – 95) en lutte contre la politique du gouvernement : 8 suppressions de poste**

## Postes ou la mise en œuvre par le Recteur d'un plan de déstructuration sur plusieurs années

*Des suppressions de postes d'une ampleur jamais vue (974), des enseignements qui disparaissent définitivement des établissements (Latin/grec, STI, Allemand...), plusieurs centaines de collègues en carte scolaire...*

En 4 rentrées, l'académie a perdu plus de 2300 postes fixes. Pour la seule rentrée 2008, 974 postes sont encore supprimés d'après les documents fournis lors des CTPD et en faisant la balance entre les créations et les suppressions, la purge s'accélère : c'est 20% de plus par rapport à la rentrée 2007 (776).

Par discipline, c'est tout aussi catastrophique : si dans les disciplines comme Les Lettres modernes, l'Anglais, l'Histoire-Géo ou les Maths plus de 150 postes sont supprimés sur les 2 dernières années (216 rien que pour les Lettres modernes), celles qui concernent des effectifs moins importants sont proportionnellement plus touchées, remettant en cause la diversité de l'offre de formation et fragilisant à terme certaines options comme en Langues vivantes.

Ainsi, en Allemand, 173 postes fixes ont été supprimés en 4 rentrées (-24%) : c'est le record absolu ! En russe : 7 postes fixes en moins sur 31 (-23%) ; en italien -7 postes soit -17,5%. Heureusement le Recteur de Versailles

se dit être attaché à la défense de l'Allemand et à la diversité de l'offre en Langues Vivantes !!... En Lettres classiques, 120 postes en moins (12%) ; en Eco Gestion, 178 postes (17%) : il faut dire que le Recteur a fait fermer 20% des Premières et des Terminales Technologiques dans le Tertiaire (et toutes les Premières d'adaptation).

L'on pourrait poursuivre le raisonnement pour la filière Technologique Industrielle – les STI - (plus d'une centaine de postes supprimés en 2 rentrées soit 11%) et le mettre en parallèle avec le développement des Bacs Pros 3 ans (qui permet au passage d'économiser une année de formation) annonçant une probable disparition de cette filière.

	<i>Suppressions de postes fixes</i>
Rentrée 2005	248
Rentrée 2006	384
Rentrée 2007	776
<b>R e n t r é e 2 0 0 8</b>	<b>974</b>
<b>T o t a l</b> sur 4 rentrées	<b>2382</b>

## Pourquoi un tel dégraissage ?

*En décembre, le Ministère annonçait pour notre académie - notoirement sous dotée - 578 suppressions d'emplois (-276 au titre de la baisse des effectifs et 302 transformés en Heures supplémentaires). Comment passe-t-on de 578 suppressions d'emplois (un emploi correspond à des heures postes) à 974 suppressions de postes fixes ?*

**Réponse : la stratégie volontariste du Recteur (qui en « assume l'impopularité ») de supprimer le maximum de postes fixes dès cette année** afin d'éviter la concentration cumulée sur 2009 de suppressions non prononcées en 2008 et de celles qui correspondent à la première année de la mise en œuvre de la Révision générale des politiques publiques (la RGPP) présentée par Nicolas Sarkozy en décembre et confirmée le 4 avril lors du Conseil de modernisation des politiques publiques.

La RGPP programme, en effet, 80.000 suppressions d'emplois dans l'Education nationale pour les 4 prochaines rentrées (soit 20.000 par an en moyenne). C'est plus du double en emploi qu'il va falloir supprimer chaque année : on laisse imaginer l'impact que cela devrait avoir sur les postes fixes.



### Stage ZEP / EP1 du 3 avril 2008 à Argenteuil

Ce stage a été mis sur pied à la demande de collègues, qui souhaitent faire le point sur leurs droits et sur ce que la contractualisation – que l'administration entend de plus en plus leur imposer – peut entraîner d'atteinte à leurs statuts. C'est donc sous l'angle statutaire, qui de plus en plus souvent est au cœur du débat sur l'éducation, que les choses ont été abordées. Mais rapidement, il est apparu que la question des pratiques pédagogiques et celle du projet politique pour l'école ne pouvaient pas être séparées de celle des droits des personnels. Aux difficultés des élèves en échec lourd, les projets politiques actuels entendent répondre par la déréglementation et l'expérimentation tous azimuts, en faisant exploser le groupe classe, les horaires hebdomadaires et les statuts des personnels. Avec un seul objectif : réduire le coût financier de l'éducation. Les collègues, eux, répondent autrement : concertation, réflexion pédagogique, importance des moyens humains mis en œuvre.



## Les missions d'orientation : un impossible transfert

**D**epuis 2003, la question de l'orientation occupe le devant de la scène. Avec la RGPP et les suppressions d'emplois publics, les Conseillers d'orientation-psychologues seront durement touchés (pour notre académie, ce sont 25 postes non remplacés à la rentrée). Le transfert sur les enseignants des missions d'orientation qui relèvent pour l'instant de compétences partagées (enseignants, CPE, COP) est mis en place dans des circulaires (entretiens d'orientation en 3<sup>e</sup> et en 1<sup>ère</sup>, conseils et avis en terminale, parcours de découverte professionnelle de la 5<sup>e</sup> à la Tale..).

Cette « Nouvelle Ecole » n'aura pas les mêmes ambitions, n'offrira pas les mêmes services aux élèves et aux familles ni les mêmes chances de réussite pour plusieurs raisons :

- Une raison liée au positionnement des acteurs : confier aux enseignants le pilotage des choix professionnels et d'orientation risque de nuire à la relation de confiance nécessaire à toute relation pédagogique en les posant à la fois comme évaluateur des connaissances et comme prescripteur des choix d'orientation.
- Une raison liée à la formation : l'entretien d'orientation qui est au cœur des dispositifs est un terme « professionnel », une pratique familière des COP pour lequel ils ont été formés à Bac +5 et qui ne peut se transférer aux enseignants à partir de quelques recettes. Comme psychologues, les COP sont mieux à même d'explorer les goûts, les aptitudes et les motivations de l'élève, à saisir dans son histoire singulière les parcours scolaires et les dynamiques du développement et à inscrire cela dans le champ de la connaissance des métiers.



- Transférer aux enseignants la responsabilité de l'orientation les rendra également perméables aux stratégies des branches professionnelles, du tout apprentissage ou du tout insertion, là où les CIO disposent encore d'une information pluraliste et neutre.

Une école de la réussite non ségrégative socialement nécessite une équipe pluri-professionnelle où les COP contribuent à la réalisation des potentialités de chaque élève, intégrant sa personnalité, son parcours et sa motivation autour de projets ambitieux.

Ce n'est pas ce que nos gouvernants nous proposent

**Claudine Bur, Robert Riquois**

## Quelles réponses à la difficulté scolaire ?

**U**n bilan académique de l'option 3h et du module 6h de Découverte Professionnelle a été présenté au CTPA de février.

Rappelons que l'option de 3h est facultative et « vise à offrir aux élèves une ouverture plus grande sur le monde professionnel. » Ouverte à tous les élèves, cette option ne doit pas donner lieu à la constitution d'une classe spécifique regroupant des élèves en difficulté. Pourtant, le Rectorat constate que sur les 258 collèges qui ont mis en place cette option, 86

ont regroupé les élèves.

Par ailleurs, alors que le module de 6h devait viser les élèves en voie de décrochage scolaire, il apparaît que ces classes, qu'elles soient implantées en collège ou en LP, sont devenues « sélectives » et recrutent des élèves qui, même s'ils se destinent à la voie professionnelle, auraient pu poursuivre leur scolarité au collège.

Se pose donc la question de la difficulté scolaire et des réponses apportées par l'École. Avec les restrictions budgétaires qui

s'amplifient, **les collèges ont de moins en moins de moyens pour accueillir tous les élèves dans de bonnes conditions** dans les classes ordinaires : dédoublements, groupes de besoin disparaissent, tandis que les effectifs ne cessent de s'alourdir.

Face à ce renoncement à la réussite de tous les élèves, le SNES porte l'ambition d'une autre École. Les dotations doivent permettre d'améliorer les conditions d'études et de maintenir et développer l'aide aux élèves.

## Livret de compétences : expérimenter ou légitimer ?

Lors du CTPA de février, le Rectorat a enfin fait connaître la liste des 4 « sites » d'expérimentation du livret de compétences : Gous-sainville, Rueil, Elancourt et Villebon.

Face au refus massif des enseignants du collège *La Malmaison* de Rueil, l'administration a répondu que « l'expérimentation n'est pas négociable et doit continuer avec les professeurs volontaires. »

Curieuse vision de l'expérimentation, qui ne demande pas l'a-

vis des premiers concernés et cherche ensuite à poursuivre à tout crin une expérimentation qui n'en a plus que le nom. D'ailleurs, les modalités prévues conduisent à douter sérieusement de son objet :

**Janvier** : imprégnation, avec les seules grilles de référence ;

**Février** : remise, enfin, des livrets et expérimentation auprès des élèves ;

**Mars** : synthèse académique.

La circulaire de rentrée 2008, publiée sans concertation, prévoit maintenant « l'élaboration

d'un livret scolaire national dans le courant de l'année scolaire 2008-2009 ».

Or, présenté d'abord par l'administration comme un outil de communication avec les familles et les élèves, ce livret est avant tout destiné à devenir un instrument de certification et se substituer à l'actuel brevet des collèges.

Le SNES élaborera son propre bilan de cette expérimentation en invitant l'ensemble des équipes à une réunion nationale à Paris avant les vacances.

## Accompagnement éducatif : externalisation programmée ?...

La prochaine rentrée doit se généraliser un dispositif déjà en place dans les ZEP depuis cette année : l'accompagnement éducatif. Il est la suite logique des déclarations du candidat Sarkozy sur les « orphelins de 16h » : le Ministère de l'Éducation Nationale met en place cette mesure qui permet de garder des enfants à l'école plus longtemps, prétextant la volonté de les aider dans leurs difficultés, cachant celle de les voir ailleurs que dans la rue. Pratiquement, il s'agit de 2h le soir 4 fois par semaine, soit pour de l'aide aux devoirs, soit pour des activités sportives, soit pour des activités culturelles et artistiques.

Dans l'académie, le Rectorat annonce que le dispositif est opérationnel dans 146 collèges (dont 104 en ZEP). Les élèves concernés sont relativement nombreux et ils sont assez bien répartis dans les départements 78, 91 et 95 (voir tableau ci-dessous). En revanche, pour le 92, la situation est plus singulière puisqu'il compte à lui seul près de 40 % de l'effectif total, le Conseil général ayant financé une partie du dispositif (dans 42 collèges non ZEP).

On en peut que s'interroger sur le rôle des Collectivités territoriales dans le financement de ce dispositif, à l'instar du CG du 92. D'ailleurs, le Recteur n'a pas caché sa volonté de faire davantage appel à elles dès l'an prochain. Ceci est d'autant plus vrai que dans 70 % des cas l'accompagnement éducatif se fait sur de l'aide aux devoirs (20 % pour les pratiques artistiques et culturelles, 10 % pour la pratique sportive), ce qui, au passage, montre bien les besoins dans les établissements dans ce domaine



et donc l'utilisation de ces heures par les collègues pour pallier les carences du système. Pourtant, le Rectorat affirme vouloir équilibrer les trois domaines. Pour quelles raisons ? Ne peut-on pas laisser à l'appréciation des personnels le contenu de l'accompagnement éducatif ? Évidemment, dans le contexte actuel, l'accompagnement éducatif permet d'absorber une partie des heures supplémentaires financées par les suppressions de postes, mais aussi de faire glisser une partie des programmes d'EPS, d'Arts plastiques et d'Éducation musicale sur un temps hors classe.

En somme, l'accompagnement éducatif, présenté comme la solution pour les élèves en difficulté, est bien un outil politique qui s'inscrit dans la volonté actuelle de transférer aux collectivités territoriales des missions qui étaient jusqu'alors dévolues à l'État et, ainsi, de restructurer en profondeur le système éducatif français vers plus de flexibilité et de précarité.

Guy-Eric Lemouland

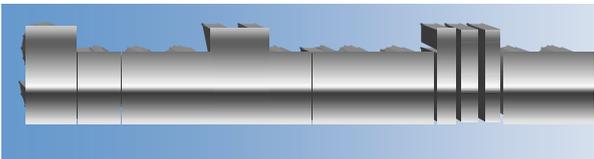
Dpt	78	91	92	95	Total
<b>Nombre d'élèves</b>	5 920	5 314	10 097 (dont 5245 pris en charge par le CG)	5 558	26 889

## Enquête Langues vivantes

La situation des LV dans les lycées est plus préoccupante que jamais : dans le cadre de la réduction des options, certaines langues disparaissent, dans certains cas les horaires officiels ne sont plus respectés, des regroupements abusifs sont effectués... le Snes est largement mobilisé pour que soit préservée à la rentrée 2008 une offre diversifiée des enseignements de langues vivantes. Nous avons donc besoin que dans toutes les actions menées actuellement, les professeurs de LV soient présents et fassent entendre leurs revendications

Pour que le SNES puisse intervenir efficacement auprès du rectorat, nous souhaiterions avoir des informations à propos du déroulement des épreuves orales de Langues Vivantes au bac STG et des certifications proposées aux élèves de seconde dans les sections européennes. Pouvez-vous renvoyer cette enquête même incomplète à : [secteurlycee@versailles.snes.edu](mailto:secteurlycee@versailles.snes.edu), elle se trouve sur notre site [www.versailles.snes.edu/lycees\\_collleges\\_rentrees](http://www.versailles.snes.edu/lycees_collleges_rentrees)





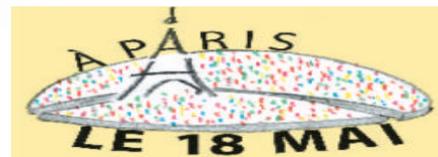
## Après 2008 : anticipation et amplification

Cette chasse aux postes fixes anticipe aussi les réformes à venir notamment les réformes du lycée avec une probable simplification des filières (fin de la L? de la ES ?), suppression de toute une série d'options (en Langues Vivantes ? en Seconde ?), disparition des STI avec son basculement dans l'enseignement professionnel et la généralisation des Bacs Pro 3 ans.

Si l'Administration veut appliquer ces réformes en limitant les conflits, il est pour elle essentiel que les personnels ne soient pas sur un poste fixe en établissement et donc qu'un certain nombre d'enseignements réglementaires soit assuré en BMP (blocs de moyens provisoires) dont la hauteur et même l'existence peuvent varier chaque année sans entraîner de mesures de réaffectation des personnels titulaires par mesure de carte (MCS) puisqu'ils sont occupés par des TZR : il n'y a rien de plus efficace pour fragiliser une option dans un établisse-

ment (par exemple une Langue Vivante comme l'Allemand en collège - qui détermine aussi sa présence dans les lycées de secteur). D'ores et déjà dans de nombreuses disciplines déjà fragilisées et a fortiori dans des établissements difficiles, l'implantation poste disparaît pour la rentrée 2008 (lettres classiques, langues vivantes à faible diffusion, arts plastiques, éducation musicale...)

Cette chasse aux postes fixes a en effet été mise en musique dans les établissements en profitant souvent des départs à la retraite pour éviter les conflits locaux ou en plaçant le maximum d'heures supplémentaires dans certaines disciplines pour ne pas créer ou maintenir un poste ou en y plaçant un Bloc de Moyen Provisoire (BMP) pour un TZR. Nous avons ainsi repéré plusieurs dizaines de possibilités de créations de postes dans les établissements et nous continuons à intervenir pour qu'elles se fassent. Cette



logique comptable est ubuesque : elle conduit à supprimer des postes alors que tout le monde sait que les heures supplémentaires qui ne pourront être assurées devront être converties en heures postes après juin et donc en BMP !

Cette chasse aura aussi un impact fort sur les possibilités de mutation des collègues (en baisse constante depuis des années) : dans certaines disciplines tous les collègues en MCS ne sont pas assurés de retrouver un poste en établissement.

Quant aux nouveaux arrivants dans l'académie (souvent néo-titulaires), ils vont être pour beaucoup placés sur Zone de remplacement (58% déjà l'année dernière). Cette politique de suppression massive de postes amplifiera ce phénomène.

## Les TZR : personnels de remplacement ou personnels flexibles ?

### Un calibrage décidé tardivement :

Lors du CTPA du lundi 7 avril, le Recteur a présenté le calibrage des Zones de remplacement pour le mouvement intra académique de cette année. Cette opération consiste à déterminer le nombre de postes qui seront ouverts ou fermés sur les ZR de l'académie afin de répartir équitablement les moyens de remplacement nouveaux entre les départements. Cet effort de transparence par rapport aux années passées qui est à porter au crédit du SNES, s'il est appréciable, intervient, cependant, trop tardivement pour que les demandeurs de mutations aient pu formuler leurs vœux en toute connaissance de cause puisque la période de saisie des vœux allait du 28 mars au 15 avril jusqu'à midi. Le calibrage effectué cette année aura pour but de corriger les déséquilibres de dotation en moyens de remplacement entre les ZR du 78 et 91, « sur dotées », et les ZR du 92, « sous dotées ». Dans la plupart des disciplines, le nombre d'entrées possibles dans les ZR du 92 sera augmenté tandis que, dans les ZR du 91 et du 78, il sera limité.

### Une répartition de la pénurie :

Néanmoins, ces ajustements ne doivent pas occulter la pénurie des moyens de remplacement dans l'académie, contrairement à ce qu'affiche le Rectorat : certes, l'académie dispose de 3300 TZR soit un volant qui représente plus de 10 % des enseignants en poste mais les 3/4 d'entre eux sont affectés sur des services d'enseignement à l'année, souvent dans des conditions difficiles (service partagé sur plusieurs établissements, dans des communes éloignées, hors zone...) et ne sont donc plus disponibles pour assurer des remplacements. C'est ainsi qu'au mois de mars, 43 suppléances en Lettres modernes, 19 en Histoire/géographie n'étaient pas couvertes, particulièrement dans le 92 en raison de sa sous dotation. Cette crise du remplacement a été aggravée par la décision du Recteur d'affecter en début d'année, au mépris des qualifications et du concours de recrutement, des certifiés et des agrégés en LP et par les difficultés prévisibles de recrutement de personnels précaires sous le régime de la vacation.

### Les TZR : des remplaçant ou des personnels flexibles ?

On assiste un véritable dévoilement du système de remplacement qui va encore s'accuser l'an prochain. En donnant la consigne de procéder au maximum de suppressions de postes en établissement dès cette année, même là où la transformation d'une ou deux heures supplémentaires en heures postes auraient permis la sauvegarde d'un poste, le Recteur va mécaniquement accroître le nombre de TZR. Ces derniers forment des personnels flexibles dont l'Administration pourra disposer pour pourvoir à l'année les redéploiements de moyens liés aux variations d'effectifs provoquées par la suppression de la carte scolaire, accompagner les restructurations à marche forcée de l'offre de formation et prendre les heures supplémentaires qui auront été refusées dans les établissements.

*L'amélioration de la situation des personnels remplaçants et du remplacement est indissociable de la bataille que nous livrons pour la sauvegarde des postes et de l'emploi public.*

Nous dénonçons depuis plusieurs années, la faible fréquence des inspections dans certaines disciplines qui entraîne le vieillissement de la note pédagogique et écarte arbitrairement un certain nombre de collègues des promotions.

La procédure d'harmonisation menée en concertation entre la DGE et les Corps d'inspection, à notre demande, s'est poursuivie pour cette campagne de promotion avec l'attribution définitive d'une nouvelle note pédagogique augmentée de 2 points.

Elle concerne les collègues dont la dernière note d'inspection se situe entre 1995 et 1997.

## Avancement d'échelon des certifiés et assimilés

*Les règles de départage, à égalité de barème, ont été modifiées à la hussarde, sans aucun dialogue social.*

Les règles en matière de départage en cas d'égalité de barème ont été modifiées, cette année. En effet, suite à une jurisprudence condamnant l'utilisation de la seule date de naissance pour départager les candidats, le Ministère a demandé aux rectorats de reprendre tout ou partie des critères suivants :

- ancienneté dans le corps au 31 août 2007 (attention, les périodes de disponibilité et de congé parental ne sont pas comptabilisées)
- ancienneté dans l'échelon au 31 août 2007
- mode d'accès à l'échelon dans l'ordre Grand Choix, Choix, Ancienneté, Classement initial, reclassement
- Date de naissance

Sans aucune concertation préalable et igno-

rant tout dialogue social en refusant une réunion sur ce point avec les organisations syndicales, le rectorat de Versailles a choisi d'appliquer les quatre critères.



Nous avons vivement protesté contre cette attitude récurrente de passage en force et de mépris des élus des personnels et, à travers eux, de l'ensemble des personnels.

Ces modifications ne sont pas sans conséquences même si elles ne concernent qu'une minorité de situations : ainsi, à égalité de barème, les collègues entrés dans le corps des certifiés ou des CPE par liste d'aptitude ou reclassement seront écartés de la promotion. C'est faire peu de cas de l'histoire d'un corps qui a vu son recrutement par concours se tarir à certaines époques.

Pascale Boutet, Michel Vialle

Les tableaux ci-dessous présentent les barres par échelon et par mode de promotion (Grand choix ou choix)

CERTIFIES

Eche- lon	barème	Ancienneté de corps	date d'en- trée dans le précédent échelon	Mode d'accès dans l'échelon	date de naissance
5e GC	76,5	4 ans	01/09/2005	Anc.	06/05/1978
6e GC	79,2	5 ans	03/04/2005		
6e C	75,5	7 ans	01/03/2005		
7e GC	81	8 ans 9 mois			
7e C	77,5				
8e GC	83	10 ans	01/11/2005		
8e C	79,3				
9e GC	84,5	12 ans	01/07/2005		
9e C	81,3	16 ans	14/10/2003		
10e GC	87	10 ans			
10e C	82,5	12 ans			
11e GC	89				
11e C	84	13 ans			

CPE

Eche- lon	barème	Ancienneté de corps	Date d'en- trée dans le précédent échelon	Mode d'ac- cès dans l'échelon	date de naissance
5e GC	18,8	2 ans	1/10/2005		22/06/1978
6e GC	19,3	5 ans			
6e C	19	5ans			
7e GC	19,6	5 ans			
7e C	19,3	8 ans			
8e GC	20				
8e C	19,5	6 ans	15/10/2004		
9e GC	20	9 ans	23/06/2005		
9e C	20	5 ans	12/09/2003		
10e GC	20	14 ans 10 mois			
10e C	20	8ans			
11e GC	20	16 ans	10/06/2005		
11e C	20	10 ans	17/07/2003		

Dans la plupart des cas, le critère de l'ancienneté dans le corps a suffi pour départager les collègues à égalité de barème.

## Liste d'aptitude pour l'accès au corps des agrégés

### Opacité accrue et baisse des nominations

La CAPA s'est tenue le 11 avril. Il y avait 1079 candidats. La période de candidature a été marquée par de multiples problèmes informatiques et l'absence d'aide de la part des services rectoraux, alors que le SNES apportait des conseils clairs par des mails aux syndiqués ou par le biais de son site.

Mais la grande nouveauté de cette année c'est, avec une circulaire identique, l'introduction d'une évaluation des candidatures par avis des CE et des IPR sur le modèle de ce qui se fait pour les hors-classes. Il faut rappeler qu'il n'y a pas de barème. Aussi, ce nouvel instrument de gestion des carrières, qui constitue un grand danger car il ne peut que manquer de transparence et laisse le champ libre à l'arbitraire, joue-t-il ici pleinement.

Nous avons discuté le principe même de l'avis, notion ambiguë : en même temps qu'elle prétend évaluer une carrière (en se substituant à toute évaluation antérieure !) elle donne une réponse sur la valeur relative d'un candidat. Et une suite de tels avis jalonnant l'ensemble d'une carrière, comme le propose le rapport

Pochard, serait tout bonnement incompréhensible. Le Recteur n'a pas nié la justesse de ces critiques.

Nous avons demandé la réinscription de tous les collègues proposés l'année précédente, objectif toujours difficile à atteindre et plus encore cette année, du fait des avis initiaux et de la forte tendance du Recteur à inscrire des candidats ayant deux avis très favorable T.F. Nous avons fait lever un avis défavorable (ils étaient très peu nombreux) « motivé » par ... un exercice à temps partiel de la collègue.

Dans un contexte difficile, nous avons fait ajouter sept propositions à la liste initiale et porter à 109 le nombre des proposés. Le nombre de nominations possibles en CAPN (fin mai) est de 304. Il connaît une chute spectaculaire. Ce sont 66 possibilités qui disparaissent du fait de la réduction du nombre de postes au concours de l'agrégation et du maintien des nominations à 1/7<sup>ème</sup> (le SNES revendique une proportion de 1/5<sup>ème</sup>) des titularisations par concours.

Philippe Lévy

## Révision de notation administrative — Certifiés

*La CAPA s'est tenue le lundi 14 avril : plus de 60% des notes ont été relevées.*

Alors que les deux années précédentes, cette capa s'était tenue très tardivement, lors de l'année scolaire suivant celle de la notation, nous avons obtenu un retour à un calendrier plus satisfaisant pour les collègues ayant formulé une requête en révision de note puisque elle s'est tenue le 14 avril après deux journées entières de groupe de travail préparatoire.

C'est près de 110 contestations qui ont été ainsi examinées et plus de 60 % des notes qui ont été relevées. Pour ce type d'opération, le courrier détaillé que les collègues envoient aux commissaires paritaires du SNES est un élément essentiel pour assurer leur défense.

Rappelons que la contestation ne peut porter que sur la note chiffrée, les pavés et l'appréciation ne peuvent être modifiés sauf s'il est fait allusion aux activités syndicales ou à l'état de santé.

Cette année encore, cette CAPA a été l'occasion de mettre en évidence certaines dérives ren-

contrées dans les établissements. Ainsi un nombre important de requêtes émane de collègues TZR auxquels les chefs d'établissement, soit n'accordent qu'avec parcimonie la majoration modérée au prétexte qu'ils ne les connaissent pas bien, soit reprochent leur manque d'investissement alors qu'ils sont affectés sur plusieurs établissements dans des conditions d'exercice particulièrement difficiles. Nous avons vigoureusement dénoncé ces pratiques et obtenu le plus souvent une augmentation de la note.

Il est à noter que, dans les établissements où les collègues prennent collectivement en charge la notation administrative, il y a moyen de faire échec aux tentatives d'intimidation et d'endiguer les exigences abusives des chefs d'établissement ; le rôle du S1 est alors déterminant pour construire une riposte collective efficace.

Pascale Boutet

### Notation administrative—CPE :

La Capa de notation des conseillers principaux d'éducation, qui s'est réunie le 1<sup>er</sup> avril 2008, a été marquée par une augmentation sensible des requêtes en révision de note (19 requêtes).

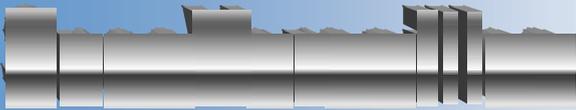
Ce rendez-vous a, encore plus que les années précédentes, mis en lumière les difficultés d'exercice que rencontrent un nombre croissant de collègues. Ces difficultés sont souvent fonction de la qualité des relations entre CPE et Chefs d'établissements... Tous les collègues ont trouvé dans les commissaires paritaires du SNES, à travers leurs interventions, un réel relai à leurs revendications. Ces interventions ont, au-delà du rétablissement des collègues dans leurs droits, été des moments de défense d'une certaine conception du métier de CPE.

Les CPE ont besoin d'une autonomie de travail qui leur permet de développer les axes de la circulaire de 82 : un vrai travail d'équipe avec les enseignants et tous les partenaires de la communauté éducative pour « *mettre les élèves dans les meilleures conditions de travail, de réussite et d'épanouissement personnel possible* ».

Le 18 mai, retrouvons nous derrière la banderole CPE pour la défense et la promotion de notre métier !

Les commissaires paritaires CPE du SNES.





**Calendrier  
prévisionnel de  
gestion mai/juin :**

- **Hors classe  
agrégés :** 6  
mai
- **Congé  
formation :**  
28 mai
- **Intra 2008 :**

Groupe de travail sur  
les priorités au titre  
du handicap : 9 mai

Groupe de travail sur  
le mouvement  
spécifique  
académique : mardi  
13 mai

Groupe de travail de  
vérification des vœux  
et barèmes : du 20 au  
23 mai

Formation paritaire  
mixte d'affectation :  
du 12 au 18 juin

Groupe de travail  
révision  
d'affectation : 23 juin

- **Notation  
administrative  
agrégés :** 2 juin
- **Hors classe  
certifiés :** 5 juin
- **Délégations  
fonctionnelles  
:** 1er juillet
- **Phase  
d'ajustement  
TZR :** 15 au 17  
juillet

**IUFM : Validation de l'année de stage**

*Les procédures de titularisation ont changé : elles reflètent la volonté de reformater le métier et les nouveaux enseignants, lauréats des concours.*

La procédure de titularisation des stagiaires, lauréats des concours externes et internes, est modifiée cette année avec la mise en place du cahier des charges. Traduisant la volonté de transformer les enseignants en dociles techniciens transmetteurs du socle commun, elle est marquée par un renforcement du contrôle de l'employeur au détriment de l'IUFM et un recul des droits des stagiaires dans le domaine de la validation.

Le jury de l'Examen de Qualification Professionnelle dont la réunion est prévue fin juin/début juillet suivant les corps se fonde désormais sur trois avis rendus par les IPR, les C/E et l'IUFM qui évaluent la formation du stagiaire en fonction d'une grille de 10 compétences transversales.

Pour la première fois, l'avis du C/E va être un élément à

part entière du processus de titularisation alors qu'auparavant il était collecté et analysé par l'IUFM avec les autres éléments du stage : mémoire, suivi de la formation, rapport des conseillers pédagogiques. Les C/E doivent faire remonter leur avis avant le 10 juin auprès de la DGE 2. Comme il n'y a pas d'élus du personnel dans les instances de titularisation, il est important que les stagiaires prennent connaissance de cet avis et, en cas de difficultés, contactent la section académique.

Le référentiel de compétences suscite des résistances. Le SNES a condamné les dérives qu'il contenait en germe en matière de remise en cause de nos missions, de nos services, de nos garanties statutaires et de notre autonomie pédagogique : agir en fonctionnaire de l'Etat, maîtriser les disciplines (et non la discipline)... sont ainsi deux des critères d'éva-

luation. Des formateurs et des conseillers pédagogiques ont refusé de remplir la grille de compétence, s'en tenant à la formulation d'une appréciation littérale, seule à même de refléter les progrès dans la maîtrise des aptitudes à enseigner.

Enfin, le jury d'EQP ne se réunit plus qu'une fois, contre deux avant la réforme des IUFM. Cela signifie qu'il n'y a plus qu'un seul regard sur la formation d'un stagiaire. La possibilité, en cas de refus de validation du stage après la session du mois de mai, d'une contre-visite d'un IPR au mois de juin a disparu.

La section académique du SNES est très vigilante sur cette question : elle a demandé une audience auprès du Recteur sur ce sujet et, afin d'informer tous les stagiaires, organise au mois de mai dans tous les centres IUFM une heure d'information syndicale.

**Congé Formation**

*Diminution du contingent pour la rentrée 2008 ou*

*Comment les suppressions de postes réduisent les possibilités de formation*

Cette année 1872 collègues ont demandé un congé formation (ils étaient 1982 l'an passé).

Le contingent était, l'an dernier, de 111 ETP (équivalent temps plein), soit 1332 mois à distribuer, dans le respect du barème, entre les différents candidats. Il est, cette année, de 103 ETP soit 1236 mois. Sachant qu'en général, le congé formation est attribué pour 10 mois, cela représente une perte de près de 10 congés.

Depuis la mise en place de la LOLF, ce n'est plus le Ministère qui alloue un contingent aux diverses académies mais celles-ci qui le fixent elles-mêmes. Ce chiffre, toutefois, ne peut être inférieur à 0,20% de la masse salariale. Toute suppression de poste donc, en réduisant la masse salariale, fait mécaniquement baisser ce seuil.

Dans l'académie de Versailles, ce sont les 974 suppressions de postes à la rentrée prochaine qui font tomber le contingent minimum des congés formation de 111 ETP à 103. Le Rectorat, faisant preuve d'une rigueur qui relaie celle du Ministère, ne dépasse pas ce minimum auquel il est « contraint ». On peut imaginer les effets dévastateurs qu'aurait la suppression de 80 000 postes au plan national, programmée par le Ministère entre 2009 et 2012 !

La CAPA était fixée au 15 avril. Elle a été reportée, en raison de la journée de grève, au mercredi 28 mai. Lors de cette CAPA, le SNES demandera l'augmentation du contingent des congés formation et le rétablissement du congé mobilité avec son contingent propre.

Défendre les postes c'est aussi défendre la formation professionnelle.

Philippe Lévy

